

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 10 septembre 2018 à 19h30**

**Etaients présents** : M. Bernard REY, Maire, Mme Josette GUERRIER, MM. Francis BLOCH, Pierre-Louis BALLEET, Adjointss au Maire.

MMES Marie LABROSSE (arrivée à 19h42) Pascale LABART, Françoise EYRAUD, MM Jean BARTHOMEUF, Jean-Pierre PILLON, Arnaud LEGOUGE, M. Peter WATSON, M. Florent PATIN, Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s)**: Mme Katia PERRET (pouvoir donné à Josette GUERRIER), Mme Sandrine TESTAS (pouvoir donné à Bernard REY), Mme Emmanuelle CARGNELLI (pouvoir donné à Jean-Pierre PILLON)

**Secrétaire de séance** : Mme J. GUERRIER

**Convocation faite le** : 03 septembre 2018

**Publiée le** : 03 septembre 2018

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance à 19 h 30.

Il demande s'il y a des remarques à apporter sur le précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'est faite, il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose ensuite une minute de silence à la mémoire des récents disparus (Evelyne DOY, Colette BARDET), et une pensée spéciale pour Florent PATIN pour la disparition de son papa Jean PATIN, connu et apprécié de tous.

### **I – Délibération Convention de Portage foncier et de mise à disposition EPF 01 – ERL 2**

Le Conseil Municipal par 14 voix pour, zéro abstention et zéro contre, approuve la convention de portage de l'EPF 01 pour l'ERL 2 et autorise le Maire à signer ladite convention.

### **II – Délibération Marché Espace multi loisirs et point sur le dossier**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au marché public de travaux (MAPA) pour la réhabilitation du Mille club et de l'espace multi-loisir, il est proposé :

- de conclure et signer le marché, concernant :
  - le lot 4 Charpente Ossature Bois, avec l'entreprise SAS FAVRAT CONSTRUCTION BOIS d'ORCIER (74550) pour un montant de 27 331.15 € HT.
  - le lot 8 Menuiseries Extérieures, avec l'entreprise TETE de Juliéнас (69840) pour un montant de 38 543.43 € HT.
  - Le lot 11 Doublages Cloisons Peinture, avec l'entreprise PETETIN de St Denis les Bourg (01000) pour un montant de 12 198.50 € HT.
  - Le lot 13 Serrurerie, avec l'entreprise AM BTP de Fareins (01480) pour un montant de 22 146.97 € HT.
  - Le lot n°2 Terrassement Gros Œuvre, avec l'entreprise SOMACO de Meyzieu (69883) pour un montant de 46 695.80 € HT.

- Au vu du rapport d'analyse des offres constatant qu'aucune candidature et aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits pour les lots n°3 Charpente Métallique, n°5 Bardage Métallique, n°6 Etanchéité Zinguerie, n°10 Plafonds acoustiques, et n°16 Terrassement VRD de la consultation relative à **la réalisation de l'espace loisirs de Saint-Bernard – Extension et réhabilitation de la salle polyvalente dite du Mille Club et aménagements extérieurs**, de mettre fin à la procédure de passation des lots 3, 5, 6, 10 et 16 en la déclarant sans suite pour cause d'infructuosité en application de l'article 98 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.  
Conformément à la possibilité offerte par l'article 30 I 2° du décret précité, une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables pour l'ensemble de ces lots sera lancée.

(Arrivée de Mme M. LABROSSE à 19h42)

M. P-L BALLET précise que pour 5 lots, des demandes de précision ont été faites. Pour le lot n°7, une seule réponse a été obtenue, qui est supérieure à l'estimation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les analyses des offres et autorise le Maire à engager les procédures d'attributions et procédures d'offres infructueuses.

### **III – Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations du Maire**

- Décision modificative n°2 – budget primitif 2018 le Maire informe le Conseil du réajustement budgétaire pour permettre le mandatement des dépenses liées à la numérisation du Plan Local d'Urbanisme pour 1500 €.
- Conclusion d'un marché public MAPA - points à temps 2018 le Maire informe le Conseil que les points à temps 2018 ont été signés avec l'entreprise ROGER MARTIN de Vonnas pour un montant de 13 320 € HT. La dépense sera imputée au compte 615231.

### **IV – Rapports d'activités 2017 des syndicats dont la commune est membre**

Le Maire informe le Conseil que les rapports d'activités 2017 des eaux Anse et Région mais aussi du SIEA sont à disposition des élus et du public à l'accueil du secrétariat.

### **V – Questions Diverses**

- M. J-P PILLON revient sur les lots déclarés infructueux dans la consultation de l'espace multi loisirs, et demande quelles sont les conséquences sur le planning de réalisation du projet. M. P-L BALLET répond que cela ne devrait pas avoir d'impacts, car les premiers intervenants sont des lots attribués. Les travaux débuteront fin septembre début octobre, et finiront fin mai 2019, sauf intempéries et aléas.
- Monsieur PILLON demande un point sur les travaux d'assainissement collectif. Monsieur BARTHOMEUF indique que les travaux débuteront avant fin septembre sur le chemin du Carre au niveau du Halage et devraient durer environ 4 mois. Le SMICTOM mettra à disposition des poubelles à certains carrefours pour les

riverains, le camion d'ordures ménagères ne pouvant manœuvrer pendant les travaux.

- Monsieur PILLON demande où en est la fibre optique. Les travaux de déploiement (génie civil et implantation de poteaux) sont en cours. Le déploiement va s'effectuer jusqu'à la fin de l'année. Interviendra ensuite la période de 3 mois dédiée aux opérateurs. Un flyer sera diffusé et une réunion publique organisée.
- Monsieur PILLON demande un point sur l'école, la cantine et la garderie. S'agissant de la cantine, M. le Maire rappelle que lors de l'assemblée générale extraordinaire de la cantine scolaire, il lui a été demandé que la commune récupère la surveillance des enfants. M. le Maire explique qu'il n'était pas possible de dissocier la partie restauration de la partie garde, et de reprendre la surveillance sans passer au préalable devant le conseil municipal, d'autant que la cantine mettait en place des animations.

Pour M. Arnaud LEGOUGE, M. le Maire ne peut pas dire cela, car cela n'est pas vrai. Ce à quoi M. le Maire répond « qu'il dit toujours la vérité ». Il explique qu'il y avait des bénévoles qui pendant le temps méridien proposaient des animations aux enfants.

M. le Maire rappelle que le 27 juillet dernier, la commission des affaires scolaires s'était réunie avec la cantine, pour aborder le sujet de la convention de mise à disposition des locaux, que la cantine refuse de signer. La présidence de la cantine en a référé à la préfecture (concernant la surveillance des enfants) Monsieur Le Maire informe que le Préfet demande à la Commune de respecter la loi et de transformer la cantine, service public, en régie municipale.

Un travail de transformation du mode associatif en régie municipale est en cours avec la commission des affaires scolaires et le bureau de l'association cantine. Un courrier sera adressé aux parents pour les rassurer. A la rentrée scolaire 2019, la cantine sera gérée par la municipalité. Les élus auront à décider de la forme retenue : marché public ou délégation de service public, et aucune subvention ne pourra être versée.

S'agissant de la garderie elle fonctionne normalement avec l'association Tôt ou Tard.

- Monsieur BARTHOMEUF demande une intervention du Maire sur le tir de feux d'artifices privés. Le Maire indique qu'il recherchera des textes et informera le Conseil au mois d'octobre.
- M. Arnaud LEGOUGE demande comment cela se passe pour obtenir un arrêté de circulation à titre privé. Il lui est répondu qu'il faut en faire la demande en mairie. M. le Maire explique que lors de son mariage, la circulation a été fermée devant la mairie pour des raisons de sécurité. M. Arnaud LEGOUGE souligne qu'en 2015 un arrêté fermant la circulation a été refusé pour une manifestation privée, pour un mariage. Il demande pourquoi le traitement n'est pas égal pour tous sur la commune. M. le Maire lui répond qu'il peut le déférer au Tribunal Administratif pour

avoir pris un arrêté illégal. M. Arnaud LEGOUGE demande que soit inscrit dans le procès-verbal, que M. le Maire n'a pas répondu à sa question.

- M. Arnaud LEGOUGE a posé une question par mail et n'a pas eu de réponse, concernant la garderie Tôt ou Tard. M. le Maire précise qu'il lui a répondu oralement, et qu'il n'aura pas de réponse écrite, car il s'agit « d'agitation artificielle » ; et qu'il peut déférer au Tribunal Administratif. M. Arnaud LEGOUGE demande que soit inscrit au procès-verbal qu'il n'a pas eu de réponse écrite à son mail.  
M. F. PATIN explique à M. Arnaud LEGOUGE qu'il avait été proposé à ses prédécesseurs la possibilité de transmettre en amont du conseil des questions écrites afin de les traiter en conseil municipal, ce qui a été refusé par eux. M. Arnaud LEGOUGE précise qu'il l'ignorait.
- Mme P. LABART déplore qu'aucun geste financier n'ait été fait pour les jeunes qui ont fait un film cet été sur la commune.
- Monsieur BALLET informe que le samedi 22 septembre, l'Amicale des Classes organise un challenge de pétanque à la mémoire de Jean PATIN.
- Vide-Greniers du 09/09/2018 organisé par Spinos'Animation : M. F. BLOCH explique que tout s'est bien passé.
- M. le Maire répond à la question posée lors du dernier conseil, concernant le prix de vente du terrain du lotissement La Plaisance à HBVS. Le terrain d'une surface de 1837 m<sup>2</sup> a été vendu 202 000 €, soit 109.96 € /m<sup>2</sup>. M. J. BARTHOMEUF conteste cette information.
- Monsieur BARTHOMEUF donne information sur les nouveaux circuits de SAONIBUS. Les horaires sont disponibles en Mairie. Une information sera publiée dans le SBI.
- Vœux 2019 : en raison des travaux du Mille Club, avec l'accord de Gilles BRIENS les vœux de la municipalité se dérouleront le dimanche 20 janvier 2019 à 11 h au château.
- Suite à l'Assemblée Générale du foot US Formans, 252 personnes sont licenciées dont 115 jeunes et 5 femmes. Une trentaine de jeunes Spinosiens jouent à l'US Formans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

**Prochain conseil municipal : lundi 08 octobre 2018 à 19h30**

Signatures : \_\_\_\_\_